



Veuillez consulter notre message vidéo sur www.galenica.com, rubrique Publications. → en ligne dès le 12.05.2021, 14h00

Berne, le 13 avril 2021

4^e Assemblée générale ordinaire de Galenica SA

Mercredi 12 mai 2021, 14h00, Berne

La santé des actionnaires et de nos collaborateurs nous tient à cœur.

Par mesure de précaution, le Conseil d'administration a décidé, en vertu de l'art. 27 de l'ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (Ordonnance 3 COVID-19), de tenir l'Assemblée générale ordinaire de Galenica SA du **12 mai 2021** sans la participation en présentiel des actionnaires, même si au moment de l'Assemblée il ne devait plus y avoir d'interdiction de manifestation en vertu de l'art. 6 de l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière (Ordonnance COVID-19 situation particulière).

L'Assemblée générale portera uniquement sur la partie prévue par la loi et les statuts et en présence des personnes requises par les statuts. Elle aura lieu **le mercredi 12 mai 2021**, à partir de 14h00 dans les locaux du siège de Galenica SA, Untermattweg 8, 3027 Berne.

Les actionnaires peuvent faire valoir leurs droits uniquement par l'intermédiaire de la représentante indépendante, à laquelle ils peuvent donner des instructions par voie électronique ou par écrit.

En raison de la situation extraordinaire, vous avez cette année la possibilité d'adresser vos questions concernant le rapport annuel et l'Assemblée générale à l'adresse e-mail suivante d'ici au **vendredi 30 avril 2021**: **generalsekretariat@galenica.com**.

Les questions les plus importantes seront traitées lors de l'Assemblée générale. Si elles se rapportent à l'ordre du jour, elles seront consignées dans le procès-verbal avec les réponses données par le Conseil d'administration ou publiées sur le site Internet de Galenica. Pour toutes les autres questions, l'actionnaire concerné recevra une réponse personnelle. Galenica se réserve le droit de commenter les questions soumises sous forme agrégée ou individuelle, en nommant éventuellement l'actionnaire concerné.

Au sujet de notre Assemblée générale, nous vous faisons parvenir les documents suivants:

- Formulaire de procuration et de vote
- Ordre du jour et explications
- Enveloppe-réponse.

Veuillez tourner la page

Vous pouvez exercer votre droit de vote à l'Assemblée générale de la manière suivante:

- En donnant **procuration et en faisant connaître vos instructions à la représentante indépendante, Walder Wyss SA, représentée par Dr iur. Thomas Nagel, avocat.**

Vous pouvez **donner procuration** soit par voie électronique, soit par formulaire:

- Les **instructions électroniques** doivent être fournies d'ici au **10 mai 2021, à 23h59**. Pour avoir accès à la plateforme et aux informations détaillées, rendez-vous sur: www.galenica.com/gv ou <https://galenica.shapp.ch>

Identification

Mot de passe

- Le **formulaire de procuration et de vote ci-joint** doit être rempli et renvoyé, dûment signé, à l'aide de l'enveloppe-réponse d'ici au **lundi 10 mai 2021**. Vous trouverez les explications détaillées à ce sujet dans le formulaire ci-joint.

Nous vous remercions de soumettre votre vote à l'Assemblée générale. Nous espérons pouvoir vous accueillir à nouveau en personne lors de l'Assemblée générale de l'année prochaine.

Meilleures salutations,



Daniela Bosshardt
Présidente du Conseil d'administration

Galenica SA

Untermattweg 8 · Case postale · CH-3001 Berne
Téléphone +41 58 852 81 11
info@galenica.com · www.galenica.com